



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11663/Add.23
1er mars 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
dans le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de février 1976.

1. L'activité est demeurée faible pendant le mois.
2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, cinq positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 11 (CA 1799-2788) ^{1/} (sauf le 11 février), 14 (CA 1838-2734) (sauf les 3, 5 à 7, 9, 10, 25, 26 et 28 février), 18 (CA 1880-2740) (sauf du 8 au 10 février), 19 (CA 1907-2749) (sauf les 9 et 10 février) et 33 (CA 2004-2904).
3. Il y a eu 19 cas de tirs effectués à travers la LDA, qui ont été signalés comme suit :
 - a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé des tirs d'armes individuelles les 4, 21 et 22 février, des tirs d'armes automatiques les 6, 18 et 21 février, tous effectués par les forces israéliennes.
 - b) Le PO Hin (CA 1770-2790), à l'est du village de Marouahine, a signalé des tirs d'artillerie le 3 février, des tirs d'armes individuelles le 11 février, des tirs d'armes automatiques les 11, 13, 14, 21 et 24 février et des lancements de fusées éclairantes le 24 février, tous effectués par les forces israéliennes.
 - c) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Markaba, a signalé des lancements de fusées éclairantes par les forces israéliennes le 1er février.
 - d) Une patrouille mobile de l'ONUST, alors qu'elle se trouvait au CA 1840-2745, a signalé un tir d'artillerie le 1er février et, alors qu'elle se trouvait au CA 1693-2773, a signalé un tir de mortier le 25 février, ces deux tirs étant effectués par les forces israéliennes.
4. Sept survols ont été signalés au cours de la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 13 et 19 février (un par jour) et les 16 et 18 février (deux par jour). Un survol par un avion à réaction non identifié a été signalé le 24 février; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de la nébulosité.

^{1/} CA : coordonnées approximatives.

5. Les autorités libanaises ont déposé 16 plaintes au cours de la période considérée :

a) Cinq plaintes selon lesquelles des projectiles tirés par les forces israéliennes seraient tombés en territoire libanais les 13, 18, 22, 24 et 25 février. L'une de ces plaintes a été confirmée par les observateurs de l'ONU, sauf pour ce qui est des dommages matériels.

b) Six plaintes concernant des survols par des avions à réaction des forces israéliennes les 4, 15 et 16 à 19 février. Trois de ces plaintes ont été confirmées.

c) Une plainte selon laquelle un navire de guerre des forces israéliennes aurait pénétré dans les eaux territoriales libanaises le 6 février. La plainte n'a pas été confirmée.

d) Trois plaintes selon lesquelles les forces israéliennes auraient pénétré en territoire libanais. Selon deux de ces plaintes, les forces israéliennes auraient pénétré au voisinage d'Aadeisse (CA 2011-2955) les 1er et 7 février; pendant leur pénétration du 1er février, les forces israéliennes auraient enlevé un citoyen libanais. Selon l'une de ces plaintes, les forces israéliennes auraient pénétré au voisinage de Tel Nahas (CA 2028-2985) le 13 février; au cours de la pénétration, les forces israéliennes auraient également enlevé un citoyen libanais. Les plaintes n'ont pas été confirmées.

e) En outre, une plainte accompagnée d'une demande d'enquête par les observateurs militaires de l'ONU a été déposée. L'enquête a fait l'objet d'un rapport spécial (voir S/11663/Add.22).

